

N o t e
au Président de la République

Gaz méthane

Un expert étranger m'ayant fait part de ses inquiétudes au sujet des conditions dans lesquelles est gérée la station de captage de gaz méthane de Rubona, notamment de sa crainte que la station ne doive interrompre sa production à brève échéance, je me suis efforcé de recueillir quelques précisions. Les renseignements obtenus sont les suivants :

- 1/ Il est exact que les équipements de la station, n'ayant pas été entretenus de façon régulière par la Régideso - comme ils auraient dû et pu l'être -, ne sont plus en bon état. La vente de gaz à la brasserie BRALIRWA constitue une source de recettes importante, se chiffrant par plusieurs millions de francs par année; des sommes suffisantes auraient donc pu et dû être distraites des rentrées pour l'entretien, voire l'amélioration et l'extension des équipements de la station. Mais, d'une façon générale, celle-ci semble avoir été plutôt mieux gérée que les autres postes de la Régideso.

Quoi qu'il en soit, l'état de la station n'a rien d'alarmant pour le court terme. La production de gaz méthane vient d'être interrompue pour une courte période, afin de permettre la remise en état et l'entretien du matériel, notamment pour procéder à la soudure des tuyaux de séparation du gaz. Les livraisons de gaz reprendront

- 2/ Le fait est que la station n'a été construite au départ qu'à des fins expérimentales, pour démontrer que le gaz existe, qu'il est possible de l'extraire. Les équipements n'avaient donc pas été choisis pour résister longtemps à l'action corrosive du gaz. C'est la raison pour laquelle certaines pièces (le séparateur tout particulièrement) devront être remplacées à plus ou moins brève échéance, d'autres réparées.
- 3/ Une des raisons du retard apporté à l'aménagement des installations de la station est le fait que le rapport de l'expert appelé en consultation par le Gouvernement, M. MAUREL, ingénieur de nationalité française, directeur technique de Sofrégaz, est arrivé au Rwanda il y a quelques semaines seulement, avec plus d'une année de retard sur l'horaire prévu. Le rapport ne contient du reste aucune suggestion inattendue, aux dires des connaisseurs.
- 4/ La station doit en outre faire face à une autre difficulté : le contrat du plongeur spécialisé, M. NIGER, de nationalité française, a été récemment résilié, les exigences financières de cet expert étant devenues exorbitantes. Il faudra donc recourir à une autre personne pour prendre soin de l'entretien du matériel et préparer le travail des plongeurs rwandais : un engagement est envisagé.
- 5/ La Régideso a établi un programme d'action en 3 points :
 - a) remettre en état les installations pour assurer, dans l'immédiat, les fournitures de gaz à la brasserie Bralirwa;
 - b) procéder à des essais en vue de renover et renforcer l'installation pour accroître la capacité de production de la station;
 - c) étudier les investissements qui seraient nécessaires pour porter la production à quelque 8 millions de m³ par année, ceci aux fins de satisfaire les besoins suivants :

- augmentation de la consommation de la brasserie de 30% ou plus;
- alimentation de l'usine à thé de Funda;
- alimentation d'une petite station de compression, à Gisenyi, pour permettre l'utilisation du gaz sur des véhicules;
- distribution de gaz à usage domestique dans la région de Gisenyi;
- alimentation de séchoirs de pyrèthre, notamment par la construction d'un gazéoduc jusqu'à Ruhengeri;
- alimentation de l'usine d'extraction de pyrèthrine dans la région de Ruhengeri;
- création d'une station de relais à Ruhengeri pour étendre le cercle d'utilisation du gaz comprimé;
- alimentation de fours à chaux.

Conclusions

I. La situation de la station de Rubona n'est donc pas aussi grave que certains l'imaginent. C'est du reste heureux car le gaz méthane est l'une des ressources qui peut contribuer le plus au développement de l'économie rwandaise.

II. Il n'en reste pas moins :

1. que la gestion de la station a été défectueuse, en ce sens notamment que malgré des recettes qui se sont élevées, bon an, mal an, à plusieurs millions de francs rwandais, l'entretien et le renouvellement des installations n'ont pas été assurés;
2. que ces recettes ayant été englouties dans ses frais généraux, la Régideso ne possède pas les capitaux qui seraient nécessaires non seulement pour effectuer de nouveaux investissements utiles à l'amélioration du rendement de la station mais même pour procéder aux réparations urgentes et indispensables.

(S'agissant de la situation financière de la Régideso,

il semblerait que les "Forces de l'Est" n'auraient plus été payées depuis quelque temps, malgré le relèvement des tarifs de consommation de la Régideso. La direction aurait donné à entendre au représentant de la société congolaise qu'elle pourrait distraire une part du capital qui lui a été alloué par l'Assemblée nationale pour l'affecter à ce paiement. Ce serait inadmissible car les recettes normales de la Régie devraient suffir au moins pour payer le courant livré par "les Forces de l'Est").

Etant donné d'une part, la mauvaise gestion financière et technique de la Régideso et, d'autre part, l'importance que revêt pour l'économie nationale un fonctionnement régulier et un développement progressif et ordonné de la station de Rubona, on doit se demander s'il ne serait pas utile de lui donner une certaine autonomie, que ce soit dans le cadre ou hors du cadre de la Régideso, afin qu'elle puisse consacrer une part des recettes à l'entretien régulier des équipements et à l'accroissement de son efficacité et de son rendement. Une telle mesure serait d'autant plus utile que des investissements appréciables devront être effectués pour porter l'extraction au niveau requis par une utilisation industrielle massive du gaz, soit comme source de chaleur, soit comme matière première d'une industrie chimique de synthèse. Ces investissements, qui nécessairement devront être d'origine étrangère, ne seront effectués qu'avec hésitation si l'entreprise n'offre pas une sécurité de gestion suffisante.

III. Dans sa structure actuelle, la station d'extraction est considérée comme expérimentale et la production de gaz méthane est faible. C'est probablement une des raisons pour lesquelles le Congo n'a pas réclamé jusqu'ici le paiement d'une redevance pour l'utilisation d'une nappe de gaz qui lui appartient partiellement puisqu'elle gît aussi sous ses eaux territoriales. Il devient donc toujours plus nécessaire de réfléchir aux conditions dans lesquelles un accord pourrait être négocié et conclu.

IV. Le gaz méthane du lac Kivu est une ressource naturelle qui, un jour, sera exploitée sur une large base pour le plus grand bien du pays. Cette exploitation intensive présuppose une entente avec le Congo pour l'utilisation de la matière première, mais aussi des accords pour l'écoulement du ou des produits fabriqués qui devraient si possible être conclus avec d'autres pays voisins encore, comme l'Uganda et le Burundi.

Selon les experts, la transformation du gaz méthane la plus productive pour le Rwanda consisterait en la production d'engrais. Mais l'unité de production minimale dépasserait dans ce cas sensiblement et les possibilités de financement et la capacité de consommation du Rwanda.

A ce propos, je crois utile d'appeler votre attention sur l'orientation prise par les travaux du Comité d'Aide au Développement - CAD - de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques - OCDE - qui s'est réuni à Paris, il y a une quinzaine de jours, en session spéciale, sous la présidence de Willard L. THORP (USA). La session avait pour principal objet l'examen des problèmes que pose, dans la perspective d'une croissance démographique rapide, l'augmentation de la production agricole des pays moins développés. L'approvisionnement de ces pays en engrais a été au centre des entretiens. Les participants disposaient d'un rapport préparé par l'Organisation, dans lequel l'idée suivante était défendue : il serait moins onéreux de livrer aux pays en voie de développement, plutôt que des denrées alimentaires, les engrais nécessaires au relèvement de la productivité de leur agriculture; de même des moyens financiers plus grands seraient nécessaires, mais certainement moins de devises, si, plutôt que de livrer des engrais, on aidait ces pays à créer leur propre industrie d'engrais artificiels.

Cette idée semble avoir fait l'effet d'une découverte et

a retenu l'attention des capitales occidentales; elle est maintenant étudiée par un groupe spécial du CAD. Il serait donc utile que l'Ambassadeur du Rwanda à Paris (mais aussi ceux accrédités à Bruxelles, Bonn et Washington) soit chargé de suivre le développement de cette idée et prenne contact à cet effet avec le secrétariat du CAD (respectivement les Ministères intéressés dans les pays en cause).

Kigali, le 1er mai 1967.